



Rapporteur : Mme LE FRÈNE

47781

18 - Environnement

Education nature et environnement - Soutiens aux partenaires associatifs

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 septembre 2020 relative au plan d'actions pluriannuel dans le cadre du budget annexe biodiversité et paysages ;

Expose :

Depuis plus de 20 ans le Département au travers de sa politique d'éducation à la nature et à l'environnement, soutient des associations reconnues pour leurs compétences pédagogiques et naturalistes. Ces partenariats constituent un enjeu fort pour les publics relevant des compétences départementales (collégien.nes, grand public et publics prioritaires). Ils ont pour objectifs de :

- . pallier le syndrome émergent de « manque de nature » et favoriser le lien santé-nature,
- . viser l'ancrage au territoire et le principe d'« agir local et penser global »,
- . former à l'écocitoyenneté pour demain dès aujourd'hui,
- . former à la préservation de nos richesses naturelles.

Ces associations sont regroupées en réseaux soutenus depuis plusieurs années par le Département.

1) Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB) :

Le partenariat avec le REEB fait l'objet d'une convention cadre pluriannuelle en cours jusqu'en 2025. Chaque année un avenant détermine ce partenariat. Le soutien financier annuel à l'association, pour l'année 2023, a été voté lors du budget primitif à hauteur de 5 400 €.

Le REEB, accompagné de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) a décidé de porter, via un programme de recherche-action, une expérimentation d'éducation à la nature en extérieur croisée avec le renforcement des compétences psychosociales des élèves, auprès d'une quinzaine d'établissements scolaires en Bretagne, dont le collège des Hautes Ourmes à Rennes. L'opération « Comment la nature nous fait du bien » prévoit un budget global de 53 550 €.

Les partenaires financiers sont l'Agence régionale de la santé, les Départements bretons et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne.

Le REEB sollicite un soutien financier exceptionnel du Département à hauteur de 6 000 € pour développer ce projet expérimental intitulé « Comment la nature nous fait du bien ».

Il est proposé de soutenir ce programme en cohérence avec le plan d'actions biodiversité et paysages voté par l'Assemblée départementale qui prévoit "d'accroître et diversifier les approches dans le domaine de l'éducation à la nature et l'environnement et étendre les partenariats", notamment en développant le lien entre nature et santé. Ce soutien fera l'objet d'un avenant à la convention joint en annexe.

Cette dépense sera imputée en fonctionnement sur la ligne 65-738-6568-P433 du budget annexe biodiversité et paysages.

2) Réseau d'Education à l'Environnement en Pays de Fougères (REEPF) :

Le partenariat avec le REEPF se traduit par la valorisation des sept espaces naturels départementaux situés sur le Pays de Fougères, auprès des publics locaux. Ce partenariat non financé jusqu'en 2020, fait l'objet depuis trois années d'une convention de partenariat prévoyant un financement annuel de 6 000 € pour mener des animations sur les thématiques du paysage et de la biodiversité.

Le REEPF a, ces dernières années, gagné en compétence et étendu son réseau d'acteur.rices territoriaux.ales reconnu.es en matière d'éducation à la nature et à l'environnement. Il a par ailleurs engagé une démarche pour obtenir le statut de Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), il constituerait alors le troisième CPIE en Ile-et-Vilaine.

Fort de cette évolution et de la crédibilité acquise dans ses missions sur ce territoire, le REEPF sollicite aujourd'hui le partenariat du Département sur la base d'un conventionnement pluriannuel et stabilisé à hauteur de 11 000 € par an.

Compte tenu de la qualité des animations menées par le REEPF sur ce territoire et des relations de confiance établies avec cette structure, il est proposé de développer un partenariat pluriannuel avec le REEPF. Le financement serait de 10 000 € par an pendant trois ans. Ce montant est identique à celui octroyé aux deux autres CPIE avec lesquels conventionne déjà le Département. La convention est jointe en annexe.

Cette dépense sera imputée en fonctionnement sur la ligne 65-738-6568-P433 du budget annexe biodiversité et paysages.

3) Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) :

Ce collectif rassemble des associations de protection de l'environnement, de défense des consommateur.rices et d'organisation du cadre de vie qui œuvrent en faveur de projets inter-associatifs innovants et précurseurs.

Le partenariat avec la MCE a fait l'objet d'une convention pluriannuelle de 2020 à 2022 pour la mise en œuvre de deux programmes de sensibilisation du public à la nature et à l'environnement, "Arbres remarquables" et "NATURES" (phase 1).

La MCE sollicite le renouvellement du partenariat du Département pour développer deux programmes pédagogiques :

- **le programme « NATURES »** (phase 2), prévoit un budget global de 334 800 € sur 3 années dont 71 300 € pour l'année 2023. L'objectif de ce programme est d'accompagner les Breillien.nes, collectivités et bailleurs sociaux dans leurs démarches de transition écologique. 13 000 personnes ont pu bénéficier du premier programme. Cette deuxième phase permettra de développer des outils pédagogiques plus performants et complets (malles pédagogiques, webinaires,...) et toucher un plus large public.

Le plan de financement pour 2023 prévoit les participations de la Région Bretagne à hauteur de 25 000 € (35 %), Rennes Métropole à hauteur de 12 000 € (17 %), la DREAL Bretagne à hauteur de 10 000 € (14 %), les quatre Départements bretons à hauteur de 5 000 € chacun (7 % chacun), l'autofinancement MCE à hauteur de 4 300 € (6 %). Sur les deux autres années du programme, des subventions européennes compléteront le plan global. Le Département d'Ile-et-Vilaine est sollicité sur les trois années du programme à hauteur de 5 000 € par an, pendant trois ans. Une convention pluriannuelle est jointe en annexe.

Cette dépense sera imputée en fonctionnement sur la ligne 65-738-6568-P433 du budget annexe biodiversité et paysages.

- l'opération « **Bienvenue dans mon jardin** », projet ponctuel et original pour sensibiliser les habitant.es à jardiner au naturel dans le cadre de journées portes ouvertes de jardins privés et publics.

Cette opération prévoit un budget global de 28 850 € pour l'année 2023. Les partenaires financiers sont les Départements bretons, la Région Bretagne, des Fondations en faveur de l'Environnement et une part d'autofinancement de la MCE. Il est proposé d'attribuer une participation ponctuelle et unique à ce projet à hauteur de 3 000 €.

Cette dépense sera imputée en fonctionnement sur la ligne 65-738-6568-P433 du budget annexe biodiversité et paysages.

Décide :

- d'attribuer des participations d'un montant total de 24 000 € aux partenaires associatifs ci-dessous, au titre de la politique d'éducation à la nature et à l'environnement, détaillées dans le tableau joint en annexe :

. le Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB) sur le programme "Comment la nature nous fait du bien", à hauteur de 6 000 € ;

. le Réseau d'Education à l'Environnement en Pays de Fougères (REEPF), à hauteur de 10 000 € par an pendant 3 ans, pour développer un programme d'animations et d'actions pédagogiques sur le territoire et les espaces naturels sensibles du Pays de Fougères, dans le cadre d'une convention de partenariat ;

. la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) sur le programme NATURES, à hauteur de 5 000 € par an pendant 3 ans, et sur le programme "Bienvenue dans mon jardin" à hauteur de 3 000 € sur l'année 2023.

- d'approuver les termes des conventions et avenants annuels joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer ces documents.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231208

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation